

# FORMATIONS

SEPT > DÉC 2024

ÉLUS ET TECHNICIENS  
DES COLLECTIVITÉS



47

Lot-et-Garonne

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

« ...le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

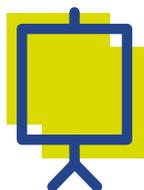
Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2



## NOTRE PUBLIC : LES ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE 47 est un organisme de formation agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Les formations proposées sont intégralement financées par les crédits formation prévus par la loi.  
2 possibilités de financement : le droit individuel à la formation des élus (ou DIFE), ou le budget formation de chaque collectivité à laquelle est rattaché l'élu. Le CAUE 47 privilégie pour ses sessions de formation le financement par les crédits de la collectivité. Mais si vous souhaitez recourir au DIFE, n'hésitez pas à nous contacter : notre assistante vous indiquera la marche à suivre.

L'adhésion 2024 au CAUE de Lot-et-Garonne est un prérequis pour participer aux formations.



## SUR MESURE

Le CAUE Lot-et-Garonne vous donne la possibilité d'organiser ses formations, à la demande, sur le site de votre collectivité.



## PROGRAMMES & INSCRIPTION EN LIGNE

Tél : 05 53 48 46 70  
[contact@caue47.com](mailto:contact@caue47.com)  
[www.caue47.com](http://www.caue47.com)



17 et 24 Octobre 2024

# SAVOIR COMMANDER UNE ÉTUDE À UN MAÎTRE D'ŒUVRE

## Connaître le cadre juridique de la mission de maître d'ouvrage public

Le lancement d'études est souvent le préalable à la réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction. De la définition du programme au choix de la procédure de commande publique, l'élu doit

connaître le cadre juridique dans lequel il exercera sa mission de maître d'ouvrage public. Publicité, type de marchés, organisation d'une consultation de maîtres d'œuvre seront abordés à l'aide de cas pratiques.



### PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



### LIEU

Pujols



### INTERVENANTS

Alexandra ACED,  
architecte conseiller



### DUREE

2 matinées / 9h -12h30



### INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70  
contact@caue47.com



### TARIF

120 € adhérent  
180 € non adhérent

### OBJECTIFS

- Connaître ses obligations en tant que maître d'ouvrage public : programme, coût prévisionnel.
- Définir son programme d'aménagement, construction ou réhabilitation.
- Connaître les marchés à procédure adaptée, procédures formalisées.
- Appréhender le contenu d'un dossier de consultation.

### MATINÉE 1

- Le cadre de la commande publique.
- Les responsabilités du maître d'ouvrage public et les études préalables à prévoir.
- Exercice de définition d'un programme par groupe sur des cas concrets.

### MATINÉE 2

- Les différents types de marchés : procédure adaptée et procédures formalisées (seuil, gestion de la publicité du marché...).
- Le marché à tranches et l'accord cadre.
- Le dossier de consultation : travail en groupe sur des cas concrets.
- Choisir l'offre d'un prestataire : illustration avec la remise de prestation rémunérée.

### Témoignage d'élus

### INTERVENANT EXTÉRIEUR

Consil 47, Juriste

Renseignements  
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet  
47 000 Agen





9 nov et 3 décembre 2024

## RESTAURER LE BÂTI ANCIEN DE SA COMMUNE

Comprendre ce qui fait la valeur du patrimoine et maîtriser sa restauration.

Le bâti ancien, qui peut parfois paraître ordinaire, participe à l'identité rurale du département. Au fil des usages et affectations, ce bâti peut connaître des dégradations mineures, entraînant une atteinte au capital patrimonial des villages.

Pour mieux comprendre ce qui fait la valeur de ce patrimoine et mieux maîtriser sa transformation progressive, le CAUE 47 propose une formation sur l'accompagnement de projets de réhabilitation.



### PUBLIC

Élus et techniciens  
des collectivités



### LIEU

MONBAHUS



### INTERVENANTS

Pascal DELPRAT  
architecte - Directeur



### DUREE

2 matinées / 9h -12h30



### INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70  
contact@caue47.com



### TARIF

120 € adhérent  
180 € non adhérent

Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité (jauge > à 10 participants)

### OBJECTIFS

- Evaluer la qualité de son patrimoine bâti et les risques de dégradation;
- Appréhender les règles de protection, autorisations d'urbanisme;
- Aborder un projet de réhabilitation : diagnostic / programmation;
- Concilier patrimoine bâti communal et performance énergétique;
- Connaître le rôle de la maîtrise d'œuvre pour le projet.

### MATINÉE 1

#### Découverte du patrimoine bâti

- Reconnaître les typologies constructives du bâti ancien.
- Comprendre les techniques de mise en œuvre des matériaux.
- Appréhender la notion d'affectation et d'usage.
- Percevoir de façon générale les dégradations les plus communes.

#### Compréhension de la réglementation patrimoniale

- Distinction des différents documents d'urbanisme et leur application.
- La restauration du patrimoine bâti en France.

#### L'action de préservation du patrimoine bâti

- Restauration, rénovation, réhabilitation...
- La démarche du projet : diagnostic, projet, autorisation, travaux.

#### Les réflexions à intégrer en amont du projet

- La performance énergétique en adéquation avec le patrimoine ancien, les qualités intrinsèques du bâti ancien.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### MATINÉE 2

**Reconnaissance du bâti ancien:** Mise en perspective des informations données lors de la première matinée pour guider les observations.

#### Le rôle de la maîtrise d'œuvre

- La réglementation et la connaissance des protagonistes dans le domaine de l'architecture.

#### La maîtrise d'ouvrage publique

- Le rôle actif de la maîtrise d'ouvrage dans la réflexion du projet.
- Réglementation, obligations, partenaires et demandes de subventions.

#### Témoignage d'élus

Présentation des apports d'une démarche patrimoniale pour une commune. Information sur les documents de protection patrimoniale et sur les labels patrimoniaux.

Renseignements  
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet  
47 000 Agen



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest



3 et 17 décembre 2024

## BIEN AMÉNAGER SA COUR D'ÉCOLE

### Aborder l'aménagement de manière globale.

Chaque cour d'école reste unique par ses caractéristiques spatiales, son contexte architectural, urbain et paysager et la taille de la commune.



#### PUBLIC

Élus et techniciens  
des collectivités



#### LIEU BOÉ



#### INTERVENANTS

Lucie CHARLES,  
paysagiste conseiller  
Christophe BROICHOT,  
architecte urbaniste conseiller



#### DUREE

2 matinées / 9h -12h30



#### INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70  
contact@caue47.com



#### TARIF

120 € adhérent  
180 € non adhérent

#### OBJECTIFS

- Répondre aux besoins de confort d'été
- Créer un espace de socialisation et de développement des sens,
- Sans proposer de recette unique à appliquer, la formation aborde toutes les étapes opérationnelles pour conduire un projet sur son école.

#### MATINÉE 1

- Les enjeux de la rénovation des cours d'école
- Le projet construit autour de la rénovation de la cour
- Le périmètre de projet : les personnes à associer, les contraintes à intégrer, les compétences à mobiliser.

#### MATINÉE 2

- Calibrer le type de travaux à engager : L'étendue des travaux à réaliser; Les évolutions à l'interface entre le bâti et la cour
- S'organiser pour mener le projet et les travaux
- Mobiliser la bonne enveloppe budgétaire

Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité (jauge > à 10 participants)

Renseignements  
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet  
47 000 Agen



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Dans notre catalogue / Sur demande

## VÉGÉTALISER ET DÉSIMPÉRMÉABILISER LES BOURGS

Promouvoir le végétal en cœur de bourg

Avec le dérèglement climatique chaque collectivité réfléchit aux actions à mettre en œuvre, à court ou moyen terme, pour offrir des conditions de vie agréables à ses habitants, au cœur des bourgs. La formation facilitera la mise en œuvre d'une démarche de planta-

tion et/ou d'organisation d'espaces ombragés et perméables : concilier les usages du bourg et moins d'imperméabilisation, coordonner perméabilité des sols et plantations, pérenniser et entretenir des plantations adaptées.



### PUBLIC

Élus et techniciens  
des collectivités



### LIEU

Sur demande



### INTERVENANTS

Lucie CHARLES,  
paysagiste conseiller  
Christophe BROICHOT,  
architecte urbaniste conseiller



### DUREE

2 matinées / 9h -12h30



### INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70  
contact@caue47.com



### TARIF

120 € adhérent  
180 € non adhérent

### OBJECTIFS

- Comprendre les services rendus du végétal.
- Prendre en compte la richesse des sols de l'espace public.
- Savoir où et comment réintroduire le végétal dans l'espace public (place, cour d'école, chemins ruraux, cimetière...).
- Envisager les différentes formes de végétal dans les bourgs : arbres, haies, frontage...
- Savoir programmer une campagne de plantations.

### MATINÉE 1

- Les rôles du végétal et des espaces verts en ville et dans les bourgs
- Le fonctionnement des sols vivants : natures, diagnostics, améliorations...
- Les atouts des sols perméables.
- Les dispositions à prévoir dans les documents d'urbanisme : le coefficient de pleine terre, l'espace boisé classé, les arbres remarquables, barème de l'arbre, charte de l'arbre...

### MATINÉE 2

- Le végétal dans l'espace public : la place, le cimetière, la cour d'école, les chemins ruraux, les frontages.
- Les principes d'une plantation de végétaux réussie.
- Les arbres, les plantes arbustives.
- La gestion différenciée du végétal.

### Visite sur site :

Présentation d'un aménagement d'espace public réalisé et témoignages d'élus.

Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité (jauge > à 10 participants)

Renseignements  
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet  
47 000 Agen



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Dans notre catalogue / Sur demande

## RÉNOVER SES BÂTIMENTS COMMUNAUX

### Conduire une rénovation globale et performante

Les équipements communaux doivent être mis aux normes mais aussi amélioré sur le plan fonctionnel et de la maîtrise de sa consommation énergétique.

La formation, organisée en 2 matinées distinctes, vise à accompa-

igner les maîtres d'ouvrage dans la conduite d'une rénovation globale et performante d'une école depuis le diagnostic énergétique jusqu'à la gestion de l'équipement rénové.



#### PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



#### LIEU

Sur demande



#### INTERVENANTS

**Pascal DELPRAT**,  
architecte Directeur  
**Alexandre MARESTIN**,  
conseiller Energie



#### DUREE

2 matinées / 9h -12h30



#### INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70  
contact@caue47.com



#### TARIF

120 € adhérent  
180 € non adhérent

#### OBJECTIFS

- Comprendre le diagnostic énergétique d'un bâtiment
- Contribuer à l'établissement d'un programme de rénovation
- Connaître les sources de soutien technique et financier pour réaliser son projet.
- Savoir commander une étude de MOE pour cette rénovation avec l'appui de partenaires techniques.

#### MATINÉE 1

##### Cap vers la pré-programmation

- L'approche systémique du projet.
- L'organisation architecturale et fonctionnelle.
- Le diagnostic énergétique et la demande en énergie.
- Le corpus réglementaire.
- Carte des acteurs locaux (TE 47, TEPOS, ABF...).
- Les outils d'aide à la décision du CAUE.

#### MATINÉE 2

##### Commander une mission de MOE

- Le cahier des charges et les délais de décision.
- La commande publique: marché, contraintes, budget...
- Les soutiens financiers.
- La commande de mission de MOE.
- La complémentarité des compétences architecte / BE thermique et énergie.
- Le volet Environnement / le volet Energie.

#### Témoignage d'élus

Possibilité d'organiser cette formation, à la demande, dans votre collectivité (jauge > à 10 participants)

Renseignements  
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet  
47 000 Agen





# Dans notre catalogue / Sur demande VERS L'OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS »

## Comment l'amorcer dans vos communes

Confirmé dans la loi Climat et résilience, cet objectif questionne l'aménagement des territoires. Au-delà des normes et des objectifs chiffrés, le ZAN aborde la notion de sobriété foncière : moindre artificialisation et renaturation passeront par une rationalisation de la consommation d'espace. Dans un territoire où le développement urbain est très consommateur de foncier, le CAUE 47 propose de mettre en perspective cet objectif. Quels sont le cadre et les enjeux nationaux ? Quel est le contexte Lot et Garonne ? Quels sont les concepts et outils à mobiliser pour un développement urbain durable et économe en foncier ?



### PUBLIC

Élus et techniciens  
des collectivités



### LIEU

SUR DEMANDE



### INTERVENANTS

**Christophe BROICHOT**,  
architecte urbaniste conseiller



### DUREE

2 matinées / 9h -12h30



### INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70  
contact@caue47.com



### TARIF

120 € adhérent  
180 € non adhérent

### OBJECTIFS

- Contextualiser les enjeux
- Suivre l'actualité réglementaire liée à l'objectif «zéro artificialisation nette des sols»
- Appréhender les outils de suivi.

### MATINÉE 1

- La nécessaire préservation des sols : contexte et enjeux de l'objectif ZAN
- Préservation de la biodiversité / Adaptation aux évolutions climatiques / ...
- La réglementation et les outils de prise en compte et d'application du ZAN
- Évolution des textes et des outils en matière de droit des sols
- Objectif ZAN et documents de planification urbaine

### MATINÉE 2

- L'artificialisation des sols en 47
- Faire projet sans artificialiser, est-ce possible ?
- Freins et leviers pour la mise en œuvre du ZAN

Renseignements  
au 05 53 48 46 70

contact@caue47.com

9, rue Etienne Dolet  
47 000 Agen



# FORMATIONS

## SEPT > DÉC 2024

ÉLUS ET TECHNICIENS  
DES COLLECTIVITÉS

# Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner au plus tard 10 jours avant la formation  
par mail : [contact@caue47.com](mailto:contact@caue47.com)

par courrier : CAUE 47 - 9 rue Étienne Dolet - 47000 Agen

Merci de remplir 1 bulletin par participant

NOM .....  
Prénom .....  
Fonction .....  
Organisme / Collectivité .....  
Adresse .....  
CP ..... VILLE .....  
Tél ..... Tél mobile .....  
Courriel\*.....

\* champ obligatoire : les convocations seront envoyées par courriel - cette adresse ne sera pas divulguée et sera détruite sous 3 ans, dans le cadre de la RGPD.

## INSCRIPTION 1 FORMATION = 2 MATINÉES

- SAVOIR COMMANDER UNE ÉTUDE À UN MAÎTRE D'OEUVRE - 17 ET 24 OCTOBRE 2024
- RESTAURER LE BÂTI ANCIEN DE SA COMMUNE - 9 NOV ET 3 DÉCEMBRE 2024
- BIEN AMÉNAGER SA COUR D'ÉCOLE - 3 ET 17 DÉCEMBRE 2024
- VÉGÉTALISER ET DÉSIMPÉRMÉABILISER VOS BOURGS - SUR DEMANDE
- RÉNOVER SES BÂTIMENTS PUBLICS - SUR DEMANDE
- OBJECTIF ZAN- SUR DEMANDE

La collectivité (que je représente) est adhérente 2024 du CAUE

oui  non

## RÈGLEMENT

	Adhérent CAUE	Non-adhérent
Coût	120 €	180 €

Les adhérents CAUE bénéficient d'un tarif préférentiel.

Offre limitée à 2 personnes par collectivité, dans la limite des places disponibles.

La collectivité règle la somme de ..... €

- par chèque (à l'ordre du CAUE 47)
- par virement
- par mandat administratif

Votre inscription ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée de votre règlement.

Le CAUE 47 est un organisme de formation agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Les formations proposées sont intégralement financées par les crédits formation prévus par la loi. 2 possibilités de financement : le droit individuel à la formation des élus (ou DIFE), ou le budget formation de chaque collectivité à laquelle est rattaché l'élu. Le CAUE 47 privilégie pour ses sessions de formation le financement par les crédits de la collectivité. Mais si vous souhaitez recourir au DIFE, n'hésitez pas à nous contacter : notre assistante vous indiquera la marche à suivre.

Les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente si le règlement ne peut être joint à l'inscription.

DOMICILIATION : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes			
BIC /CEPAFRPP333 IBAN FR76 1333 5003 0108 0013 8328 483			
Code Etablis.	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
13335	00301	08001383284	83
SIRET	31853209000020	CODE APE	7111Z



**47**  
— Lot-et-Garonne  
**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**9 rue Étienne Dolet  
47000 Agen**

**05 53 48 46 70  
contact@caue47.com  
www.caue47.com**

**Suivez-nous sur**

